

Le Pass'Région 2024-2025



Le Pass'Région est une carte qui offre de nombreux avantages pour les jeunes dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes !

Le Pass'Région pour QUI ?

Pour tous les élèves de l'établissement même les jeunes de moins de 15 ans (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, ...).

QUAND ET COMMENT OBTENIR ton Pass'Région ?

Tu n'as pas encore de Pass'Région

- ✓ Tu commandes ta carte sur **l'appli mobile Pass'Région ou en ligne** <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion> en indiquant le nom de ton établissement
 - ISETA [POISY] [TAPR234]** pour les sites de Poisy et les formations Agri de Chavanod
 - LP Ecole d'apprentissage [CHAVANOD] [TLPR380]** pour les formations Education Nationale de Chavanod (ECA)
- ✓ Puis tu sélectionnes ta **filière (avec le menu déroulant)**
Faire attention au choix de la filière pour les BAC PRO (il y a plusieurs choix possibles avec Bourse d'équipement ou sans Bourse d'équipement).
Pour vous aider, vous pouvez consulter : [besoin d'aide pour trouver ta filière ?](#)
- ✓ Tu dois **télécharger une photo** et définir un **code d'utilisation composé de 4 chiffres**. Celui-ci te sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation de tes avantages.
- ✓ **IMPORTANT : Mettre l'adresse e-mail de l'élève**
- ✓ A l'issue de ta commande, tu dois activer ton espace bénéficiaire en cliquant sur le **lien d'activation** dans le mail que tu as reçu.
- ✓ **L'établissement validera ensuite ta commande (fin août, début septembre)**
- ✓ Ta carte peut arriver directement chez toi ou dans ton établissement.

Tu as déjà une carte Pass'Région

- ✓ **L'établissement s'occupe de tout : revalide tes droits** au Pass'Région pour l'année 2024-2025 et tes nouveaux avantages sont chargés sur ta carte.
- ✓ **Ton code d'utilisation à 4 chiffres ne change pas par rapport à l'année dernière.**

Numéro de l'Assistance technique Pass'Région : 04.86.27.98.50 (numéro gratuit)

LES AVANTAGES AUXQUELS TU AS DROIT

MANUELS SCOLAIRES

- ✓ Gratuité des manuels scolaires pour les lycéens en Bac général, Bac technologique ou Bac pro

ATTENTION : les cahiers d'activités et de TD ne sont pas considérés comme des manuels scolaires.

- ✓ Les élèves de CAPa et de Bac professionnel bénéficient de **50€ pour l'achat de TD ou cahiers d'activités.**

PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

- ✓ **150 à 500€** (selon la formation) pour les vêtements de travail, le matériel et l'outillage
- ✓ **L'ISETA (Poisy et Chavanod) s'occupe de l'achat groupé de l'équipement professionnel et leur gestion financière.**

CULTURE

- ✓ **5 places de CINÉMA** dans les salles et les festivals partenaires (participation d'1€ du jeune / par place)
- ✓ **30 € pour des SPECTACLES**, des concerts dans les salles et festivals partenaires (danse, musique, théâtre...). Utilisable en totalité ou de manière fractionnée.
- ✓ **15 € pour les LIVRES "LOISIRS"** : romans, essais, bandes dessinées, partitions musicales...dans les librairies
- ✓ L'avantage « Livres-loisir » est porté à **35 € pour les élèves de Terminales des Bacs généraux, technologiques et professionnels** pour permettre l'achat des livres de leur choix (scolaire ou pas)
- ✓ **Accès gratuit et illimité aux MUSÉES**, centres d'art, sites patrimoniaux et lieux de mémoire et la gratuité des conférences, visites guidées et ateliers.
- ✓ **1 an d'abonnement à la plateforme culturelle numérique** Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires, ...)

SPORT

- ✓ **30 € de réduction sur une LICENCE SPORTIVE ANNUELLE** parmi plus de 80 disciplines (ski,spéléo, natation, aviron, handball, kayak, vélo, ...).
- ✓ Avantage porté à 60 € pour les jeunes en situation de handicap
- ✓ Avantage porté à 60 € pour les filles licenciées dans un club de sports de combat

SANTE

- ✓ Avec le Pass'Région, tu peux bénéficier d'une **aide de 60 € pour financer ta formation PSC1(prévention et secours civique niveau 1)**. Pas d'utilisation collective.
- ✓ Coupons dépistage/ prévention pour réaliser de manière anonyme des actes médicaux dans le cadre d'un accès à la contraception.

CHASSE ET PÊCHE

- ✓ **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs
- ✓ **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site : www.cartedepeche.fr